

## PLAN NATIONAL DE FORMATION 2021 La DGALN vous propose l'action de formation n° 21-2730

### Instructeur des dossiers de financement du logement social via l'application SPLS-GALION

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »  
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :  
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>  
Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :  
<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

#### **QUAND ?**

les dates, lieux des formations et dates limite  
d'inscription figurent sur la page  
« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

#### **OÙ ?**

Cette formation déroule **en distanciel**  
est déployée par le CVRH d'Arras.

#### **vos contacts à la DGALN**

maîtrise d'ouvrage : DGALN/DHUP/PH4  
chef de projet :  
Ludovic TWARDOSZ – Tél. : 01 40 81 77 13  
[ludovic.twardosz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ludovic.twardosz@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN- Sous-direction de la performance  
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de  
formation

#### **vos contacts au CVRH**

chef de projet :  
Joris ASSET – Tél. : 03 21 21 35 53  
[joris.asset@developpement-durable.gouv.fr](mailto:joris.asset@developpement-durable.gouv.fr)

#### **les objectifs de la formation**

À l'issue de cette formation, chaque stagiaire doit :

- Comprendre le cadre législatif dans lequel les instructeurs exercent leurs missions,
- Connaître la réglementation des aides à la pierre,
- Identifier les différentes étapes de l'instruction d'un dossier PLUS, PLAI ou PLS à travers l'étude de plusieurs dossiers,
- Connaître la spécificité de l'instruction des logements-foyers.
- Acquérir les bases du fonctionnement de l'application SPLS-GALION afin d'être en capacité d'instruire un dossier de financement de logement social, de sa programmation à sa clôture

#### **le public concerné – les pré-requis**

Cette formation de type « prise de poste » s'adresse aux agents de l'État ou des collectivités territoriales ayant la délégations des aides à la pierre et en priorité aux instructeurs des dossiers de financement du LLS, **non formés et arrivés en poste depuis moins de 9 mois.**

Nombre de stagiaires maximum : 15

##### **Pré-requis :**

Il est nécessaire de posséder une connexion internet avec un système audio et une webcam.

La formation se fera via l'outil CLASSILIO. Des informations complémentaires vous seront communiquées avec la convocation.

## IDENTIFICATION DES SESSIONS DE FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH
<p>CVRH concerné : Arras Chef de projet : Joris ASSET Coordonnées : 03 21 21 35 53 joris.asset@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Dates de la formation : <b>9, 10, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 23 et 24 septembre 2021</b> Dates limite d'inscription : vendredi 20 août 2021 Lieu de la formation : à distance via CLASSILIO adresse courriel : <a href="mailto:dcfp.cvrh-arras.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr">dcfp.cvrh-arras.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p><b>Pour vous inscrire :</b> <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=22672">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=22672</a></p>
<p>CVRH concerné : Arras Chef de projet : Joris ASSET Coordonnées : 03 21 21 35 53 joris.asset@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Dates de la formation : <b>20, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 4 octobre 2021</b> Dates limite d'inscription : vendredi 20 août 2021 Lieu de la formation : à distance via CLASSILIO adresse courriel : <a href="mailto:dcfp.cvrh-arras.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr">dcfp.cvrh-arras.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p><b>Pour vous inscrire :</b> <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=22673">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=22673</a></p>

## **CONTEXTE**

Les instructeurs du financement du logement locatif social sont au cœur des enjeux de la politique du logement social.

Depuis la loi relative aux Libertés et Responsabilités locales du 13 août 2004 qui a modifié les pratiques des cellules de financement, il est donné la possibilité aux EPCI et aux conseils départementaux de prendre par délégation la gestion des aides à la pierre.

Les récentes promulgations des lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et plus récemment encore les lois n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Macron) et n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) sont venues renforcer les délégations notamment par l'élargissement du champ des compétences pouvant être déléguées au-delà des aides à la pierre en faveur des EPCI, des départements et en particulier pour les métropoles.

Si l'élargissement des compétences ainsi exercées au nom de l'État par les collectivités, et en particulier par les EPCI voire surtout les métropoles, est vivement encouragé par le législateur et constitue une étape significative dans l'implication des collectivités pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat, ce dispositif de délégation ne constitue pas un acte de décentralisation. L'État dispose d'un droit de regard nécessaire sur les actions menées par les délégataires en tant que délégant.

C'est donc un changement de posture qui s'opère puisque les agents des cellules de financement peuvent désormais jouer un rôle d'aide à la décision.

Par ailleurs, en application de l'article 112 de la loi de 2004 et des diverses dispositions des articles du 3651-3, 5217-19 et 5219-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT,) la délégation de compétences peut s'accompagner ou non d'une mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des dossiers.

En tout état de cause, l'acquisition des règles de financement et la maîtrise rapide des différentes étapes de l'instruction d'un dossier sont indispensables aux instructeurs des dossiers PLUS, PLAI et PLS.

Cette formation vise plus particulièrement à leur fournir les connaissances de base nécessaires à l'instruction des dossiers de financement (logements ordinaires et logements foyer) via l'application SPLS-GALION.

## PROGRAMME DE LA FORMATION : Session 1

Les jours 2 à 8 seront consacrés à des analyses de cas concrets. Les stagiaires apprendront à instruire différents types de dossiers. Ils auront l'occasion d'analyser les opérations sous l'angle réglementaire, en fonction des différents documents constituant les dossiers, et aussi pratique avec des mises en situation d'instruction dans l'application SPLS-Galion. Ces journées seront animées par des formateurs instruisant en services déconcentrés de l'Etat ou pour le compte d'un délégataire.

Jeudi 09/09 Pré-session  9h30 à 12h00 & 13h30 à 15h30	Vendredi 10/09 jour 1 10h00 à 12h00	Lundi 13/09 jour 2 10h00 à 12h00	Mardi 14/09 jour 3 10h00 à 12h00	Jeudi 16/09 jour 4 10h00 à 12h00	Vendredi 17/09 jour 5 10h00 à 12h00	Lundi 20/09 jour 6 10h00 à 12h00	Mardi 21/09 jour 7 10h00 à 12h00	Jeudi 23/09 jour 8 10h00 à 12h00	Vendredi 24/09 jour 9 10h00 à 12h00
Visio. Classilio	Visio. Classilio	Exercice en autonomie	Visio. Classilio	Exercice en autonomie	Visio. Classilio	Visio. Classilio	Exercice en autonomie	Visio. Classilio	Visio. Classilio
<p><b>Accueil (9h30/10H00, tout le groupe) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction à la formation.</li> <li>– Attentes des stagiaires.</li> </ul> <p><b>Démo GALION d'un dossier PLUS/PLAI</b> (10h00/12h00, par sous-groupes de 4/5 stagiaires).</p> <p><b>Démo GALION d'un dossier Palulos</b> (13h30/14h30, par sous-groupes de 4/5 stagiaires)</p> <p><b>Séance de questions/réponses avec les formateurs</b> (14h30/15h30, tout le groupe)</p>	<p><b>Réglementation des aides à la pierre (1/2) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La politique actuelle du logement social.</li> <li>– Le contexte législatif et la programmation des aides à la pierre.</li> <li>– Les règles de financement relatives à l'offre nouvelle</li> </ul>	<p><b>Préparation :</b> réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 14/09.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p>	<p><b>Étude de cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'instruction d'une opération de construction de logements sociaux PLUS-PLAI-PLS (logements familiaux).</li> <li>– Les spécificités et l'instruction des logements ASV*.</li> </ul>	<p><b>Préparation :</b> réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 17/09.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p>	<p><b>Étude de cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les spécificités et l'instruction d'un dossier PLA-I adapté</li> </ul>	<p><b>Étude de cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'analyse du projet social d'une résidence sociale.</li> </ul>	<p><b>Préparation :</b> réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 23/09.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p>	<p><b>Étude de cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les spécificités de l'instruction d'un dossier de demande d'agrément d'une résidence sociale / résidence autonomie.</li> </ul>	<p><b>Réglementation des aides à la pierre (2/2) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les règles de financement relatives aux autres produits (hébergement, PALULOS, RHVS, etc.)</li> <li>– Questions/Réponses</li> </ul> <p><b>Bilan de la formation.</b></p>

\* : Adaptation de la société au vieillissement.

## PROGRAMME DE LA FORMATION : Session 2

Les jours 2 à 8 seront consacrés à des analyses de cas concrets. Les stagiaires apprendront à instruire différents types de dossiers. Ils auront l'occasion d'analyser les opérations sous l'angle réglementaire, en fonction des différents documents constituant les dossiers, et aussi pratique avec des mises en situation d'instruction dans l'application SPLS-Galion. Ces journées seront animées par des formateurs instruisant en services déconcentrés de l'Etat ou pour le compte d'un délégué.

Lundi 20/09 Pré-session  9h30 à 12h00 & 13h30 à 15h30	Mercredi 22/09 jour 1 10h00 à 12h00	Jeudi 23/09 jour 2 10h00 à 12h00	Vendredi 24/09 jour 3 10h00 à 12h00	Lundi 27/09 jour 4 10h00 à 12h00	Mardi 28/09 jour 5 10h00 à 12h00	Mercredi 29/09 jour 6 10h00 à 12h00	Jeudi 30/09 jour 7 10h00 à 12h00	Vendredi 01/10 jour 8 10h00 à 12h00	Lundi 04/10 jour 9 10h00 à 12h00
Visio. Classilio	Visio. Classilio	Exercice en autonomie	Visio. Classilio	Exercice en autonomie	Visio. Classilio	Visio. Classilio	Exercice en autonomie	Visio. Classilio	Visio. Classilio
<p><b>Accueil (9h30/10h00, tout le groupe) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction à la formation.</li> <li>– Attentes des stagiaires.</li> </ul> <p><b>Démo GALION d'un dossier PLUS/PLAI</b> (10h00/12h00, par sous-groupes de 4/5 stagiaires).</p> <p><b>Démo GALION d'un dossier Palulos</b> (13h30/14h30, par sous-groupes de 4/5 stagiaires)</p> <p><b>Séance de questions/réponses avec les formateurs</b> (14h30/15h30, tout le groupe)</p>	<p><b>Réglementation des aides à la pierre (1/2) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La politique actuelle du logement social.</li> <li>– Le contexte législatif et la programmation des aides à la pierre.</li> <li>– Les règles de financement relatives à l'offre nouvelle</li> </ul>	<p><b>Préparation :</b> réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 24/09.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p>	<p><b>Étude de cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'instruction d'une opération de construction de logements sociaux PLUS-PLAI-PLS (logements familiaux).</li> <li>– Les spécificités et l'instruction des logements ASV*.</li> </ul>	<p><b>Préparation :</b> réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 28/09.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p>	<p><b>Étude de cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les spécificités et l'instruction d'un dossier PLA-I adapté</li> </ul>	<p><b>Étude de cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'analyse du projet social d'une résidence sociale.</li> </ul>	<p><b>Préparation :</b> réalisation des exercices à préparer pour l'étude de cas du 01/10.</p> <p>Vous pourrez poser vos questions via un questionnaire en ligne, il permettra aux formateurs d'en prendre connaissance avant la visioconférence.</p> <p>En cas de blocage empêchant de mener un exercice à son terme, une permanence téléphonique est ouverte sur ce créneau horaire</p>	<p><b>Étude de cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les spécificités de l'instruction d'un dossier de demande d'agrément d'une résidence sociale / résidence autonomie.</li> </ul>	<p><b>Réglementation des aides à la pierre (2/2) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les règles de financement relatives aux autres produits (hébergement, PALULOS, RHVS, etc.)</li> <li>– Questions/Réponses</li> </ul> <p><b>Bilan de la formation.</b></p>

\* : Adaptation de la société au vieillissement.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**PNF DGALN 2021 – Action n° 21-2730**  
 (à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription  
 à l'adresse courriel indiquée dans la page « identification des formations »)

**LA FORMATION : Instructeur des dossiers de financement du logement social via  
 l'application SPLS-GALION**

Session choisie : (cocher la case correspondante)

<b>CVRH d'ARRAS</b>	
Chef de projet formation : Joris ASSET	
Dates formation	
<b>9, 10, 14, 17, 20,          23 et 24 septembre 2021</b> <input type="checkbox"/>	<b>20, 22, 24, 28, 29 septembre,          1<sup>er</sup> et 4 octobre 2021</b> <input type="checkbox"/>
Date limite d'inscription	
20 août 2021	20 août 2021

**Catégorie d'action de formation :** (cocher la case informatiquement)

- T1 – adaptation immédiate au poste de travail   
 T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier   
 T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications   
 Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui  non

**LE CANDIDAT** (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom  Prénom  Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...)  N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

<b>Catégorie fonction publique</b>					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
<b>Statut d'origine du demandeur</b>					
MTE-MCT-MM <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

**Motivations et attentes de l'agent :** (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service